

# FICHE D'URGENCE SANITAIRE

\*

Lycée Professionnel Jean-Chaptal 37400 Amboise.

Année scolaire : 201 / 201

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Etablissement année précédente : \_\_\_\_\_ Régime (Interne, DP, ext): \_\_\_\_\_

**NOM ET ADRESSE** du père, de la mère, ou du représentant légal :

PERE OU TUTEUR : \_\_\_\_\_

MERE : \_\_\_\_\_

NUMERO DE SECURITE SOCIALE: certains élèves ont déjà leur propre n°, sinon, écrivez celui du responsable légal

/ . / .. / .. / .. / ... / ... / .. /..

Nom et adresse du centre de sécurité sociale :

Numéro d'adhérent, nom et adresse de l'assurance scolaire :

***En cas d'accident, le lycée s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.***

1. téléphone domicile :
2. travail père :
3. portable père :
4. travail mère :
5. portable mère :
6. nom et téléphone d'une personne relais qui viendrait chercher l'enfant :

Nom , adresse et téléphone du médecin traitant :***En cas d'accident l'élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est avertie au plus vite par nos soins. UN ELEVE MINEUR NE PEUT SORTIR DE L'HÔPITAL QU'ACCOMPAGNE DE SA FAMILLE.***

Date du dernier vaccin BCG :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DTP-INFANRIX...) :  
(pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)**Allergies, diabète, traitements en cours, précautions particulières à prendre, groupe sanguin... informations que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement :**

\*Document non confidentiel à remplir par les familles à chaque début d'année ( 1 exemplaire Infirmerie, 1 exemplaire Vie Scolaire). Vous pouvez transmettre des informations confidentielles dans une enveloppe fermée adressée au médecin scolaire ou à l'infirmier de l'Education Nationale. Pensez à signaler tout changement en cours d'année scolaire. Ref :loi n°2002-303 du 4 mars 2002//note MEN du 06 juillet 2004